

DECRET N° 99-532 DU 15 NOVEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pour compter du 15 novembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 99-530 du 12 novembre 1999 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président de la République pour compter du 12 novembre 1999 ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 novembre 1999, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence Monsieur Ousmane BATOKO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 15 novembre 1999

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, assurant l'intérim,



Bruno AMOUSSOU.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFPTRA 4 MJLDH 4 SGG4 AUTRES MINISTERS 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.